

VILLE DE



LA ROCHE-EN-ARDENNE

La Roche-en-Ardenne, le 12.07.2023

Piérard & Dumoulin²
Notaires associés
Avenue de la Toison d'Or, 67
6900 Marche-en-Famenne

V. réf. : 2023/0724/RL

N. réf. : GG/rg/urb/Notaire.

Dossier traité par : Roland GILLET - Tél. : 084/24.40.31

Coût : 120 €

Maitres,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que :

- les parcelles cadastrées La Roche-en-Ardenne, 4^e Division, Section A, n° s 1295 a et 1750 r sont situées en zone forestière au plan de secteur Marche-La Roche et dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourthes ».

- les parcelles cadastrées La Roche-en-Ardenne, 1^{ère} Division, Section C, n° s 66 d, 65 e et 64 a2 sont situées :

- en zone d'habitat au plan de secteur Marche-La Roche
- dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourthes ».
- en zone d'assainissement collectif au PASH entré en vigueur le 02.12.2005.
- en bordure d'un chemin non équipé en eau et en électricité.
- en zone résidentielle de faible densité (1) au schéma de développement communal entré en vigueur le 05.06.2016.

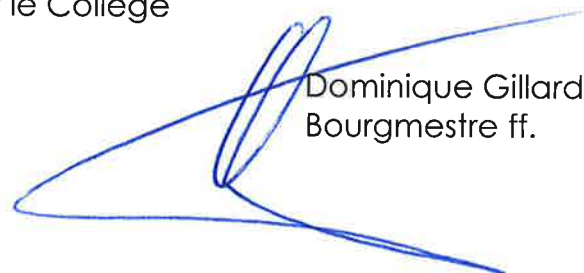
Pour les autres points, il peut être répondu « néant ».

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Veuillez agréer, Maitres, l'expression de nos salutations distinguées.


Carine Devuyst
Directeur général.

Par le Collège


Dominique Gillard
Bourgmestre ff.